

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Assistant-e des ressources humaines, ouvert au titre de l'affectataire COLLEGE DE FRANCE PARIS, session 2024

L'Administrateur du Collège de France

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Assistant-e des ressources humaines, ouvert au titre de l'affectataire COLLEGE DE FRANCE PARIS, au titre de l'année 2024 :

Madame GUTTINGER Claire, ige hc, présidente, Collège de France, Paris.

Madame MONTOUT Caroline, ige, vice-présidente, Université de Nanterre, Nanterre.

Monsieur DARET Christian, ingénieur d'études hors classe, expert, Université d'Orléans, Orléans.

Monsieur LABEYRIE Julien, attaché d'administration hc, Panthéon Assas, Paris.

Madame MENTOR Sandra, ige, Sorbonne Nouvelle, Paris.

Monsieur GALLET Remi, ige, suppléant, Collège de France, Paris.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Paris, le 17 septembre 2024

Pour l'administrateur et par délégation,
Le directeur des ressources humaines


Jérôme BIARD